

EXPERT. Révisez vos gilets !

Le gilet gonflable s'est imposé à bord de nos bateaux. Mais bien peu de plaisanciers savent qu'une révision annuelle s'impose, même si la réglementation reste très évasive sur ce sujet.

Voici les quatre étapes d'une révision :

1. inspection de l'état général du gilet : coutures, état des sangles et des boucles, des accessoires (sifflet, lampe flash, bandes rétroréfléchissantes...). Si l'on doit nettoyer la housse, on le fera après neutralisation du système de percussion et l'on utilisera des détergents doux en évitant les chlores ;
2. vérification du système de gonflage en commençant par la bouteille de CO2. Elle est systématiquement à changer si elle a été percutée ou si elle présente des traces importantes d'oxydation. Le poids total de la bouteille est normalement gravé sur le corps de celle-ci. C'est ce chiffre qui permet de s'assurer qu'il n'y a pas eu de perte de gaz. Pour cela, on utilise un pèse-lettre. La tolérance doit être d'un gramme en plus ou en moins ;
3. contrôle du bon fonctionnement du percuteur à l'aide de la commande manuelle. Il doit être bien dans l'axe et libre de toute gêne. Il convient ensuite de s'assurer que les témoins de contrôle du système de déclenchement automatique sont au vert, ce qui confirme leur état de marche ;
4. inspection du poumon (ou chambre à air) en cherchant toute trace de détérioration. On s'assure qu'il tient la pression en le gonflant à l'aide de l'embout manuel. Il faut attendre 24 heures avant de constater qu'il n'y a pas eu de perte. Si tel est le cas, il n'y a pas d'autre solution que de confier la réparation au fabricant.



La bouteille de CO2 est systématiquement à changer si elle a été percutée ou si elle présente des traces importantes d'oxydation. | DR

Article extrait du hors-série n° 69 « Tout savoir pour bien naviguer ». [Retrouvez tous nos hors-séries sur notre boutique en ligne.](#)